

FPS - FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES

Analyse 2022



**POURQUOI EST-IL SI DIFFICILE DE
CROIRE À LA CULPABILITÉ DES
PERSONNES INFLUENTES ?
LE CAS DU PROCÈS DEPP-HEARD**



www.femmesprevoyantes.be

Elise Voillot
Chargée de communication FPS
elise.voillot@solidaris.be

Copyright illustration : Visuals-Unsplash

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur intégralité sur
notre site : www.femmesprevoyantes.be/publications



Sous licence Creative Commons

Avec le soutien de :



Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.
Tel : 02/515.04.01

MOTS-CLÉS

Educations aux médias, violences, Stan Culture, Masculinisme, Victim Blaming, média, procès, Johnny Depp, Amber Heard

INTRODUCTION

Juin 2022. L'actrice Amber Heard est accusée de diffamation envers l'acteur Johnny Depp. En 2018, Amber Heard avait rédigé un article où elle expliquait qu'elle était victime de violence conjugale, sans citer de nom. Johnny Depp estime que cet article a ruiné sa carrière et il a obtenu gain de cause dans un procès ultra médiatisé¹. Des deux côtés, les preuves sont accablantes et témoignent de comportements toxiques/violents. Pourtant, beaucoup de personnes se sont rangées du côté de Johnny Depp et le décrivent comme victime d'une machination. Sur les réseaux et dans les médias, Amber Heard est moquée, présentée comme une manipulatrice froide et les #JusticeforJohnny et #FreeJohnny pullulent. Comment expliquer ce phénomène ? Au travers de cette affaire, voici une liste non exhaustive de pistes pour tenter de comprendre.

¹ Les deux ont été accusés de diffamation. Johnny Depp doit 2 millions de dommages et intérêts à Amber Heard et cette dernière doit reverser 15 millions à son ex-mari.

Effet de Halo

Une récente enquête de Médiapart dénonce les faits de viols, violences sexuelles et psychologiques du Youtubeur Léo Grasset (Dirty Biology) à l'encontre de plusieurs femmes. Derrière l'image sympathique qu'il s'est construite se cachent les témoignages glaçants de ces victimes qui appellent les internautes à « prendre du recul sur la personnalité affichée à l'écran par leur Youtubeur fétiche »². À l'instar du cas Johnny Depp ou de l'affaire Nicolas Hulot³, il est parfois difficile de prendre une distance par rapport à une personne particulièrement populaire et perçue comme séduisante. Ce biais cognitif (sorte de « bug » de notre cerveau) s'appelle l'effet de Halo⁴. Il s'agit d'une généralisation positive ou négative d'une personne sur base d'un seul critère. Par exemple, il a été prouvé que les personnes belles avaient tendance à être jugées moins durement que celles qui ne l'étaient pas et à être plus valorisées que ce soit dans l'environnement professionnel, personnel... Ou même dans le cadre d'affaires judiciaires⁵.

Dans nos représentations culturelles, les méchant·e·s sont souvent laid·e·s tandis que la gentillesse et le courage sont généralement associé·e·s à des personnages beaux et charismatiques (pensez aux films Disney). Ces représentations entretiennent l'idée qu'une personne considérée comme belle et se voyant attribuée des qualités relevant de la bienveillance et gentillesse ne peut pas commettre d'actes répressibles. Dans les trois cas exposés ci-dessus, ces personnalités connaissent une certaine popularité, sont très présentes médiatiquement et sont reconnues pour leur charisme⁶. Comme l'explique la journaliste Maïa Mazaurette dans le cadre du procès d'Amber Heard : « Le regard du public a sans doute été influencé par une sensation de proximité avec un acteur qui est populaire depuis longtemps, qui a souvent joué dans des films cultes de notre enfance à l'inverse, Amber Heard n'est pas une actrice puissante d'Hollywood, elle n'a pas pu

² VINIACOURT Elise, « #BalanceTonYoutubeur. Viols, violences sexuelles, psychologiques...Huit femmes accusent le youtubeur Léo Grasset, alias DirtyBiology », *Libération*, 23 juin 2022, <https://bit.ly/3IhhsLd>.

³ Nicolas Hulot est un journaliste français et ancien ministre de la transition écologique. Il a été accusé d'agressions sexuelles et de viols par plusieurs femmes. Suite à ces accusations, il s'est retiré de la vie publique fin 2021.

⁴ Nous aurions pu parler d'autres biais cognitifs. Citons par exemple le biais de confirmation selon lequel au plus une information est lu/entendue, au plus elle est perçue comme véritable. Dans le cadre de l'affaire Depp-Heard, les internautes likant des contenus défendant Depp, se sont vu proposer des contenus les confortant dans cette idée.

⁵ NAVARRE Aglaé et al., « Les failles psychologiques de la justice », *Cerveau et psycho*, 16 avril 2021, <https://bit.ly/3c42EU5>.

⁶ Nicolas Hulot était, selon un sondage IFOP de 2021 personnalité politique préférée des Français, Johnny Depp est une star du box-office et Léo Grasset compte plus d'un million d'abonnés sur sa chaîne YouTube.

s'appuyer sur un tel capital de sympathie »⁷.

Le *victim blaming*

Cette dernière phrase nous montre à quel point nos représentations des victimes sont issues de stéréotypes. Comme l'explique Maïa Mazaurette « On a toutes et tous hérité d'un imaginaire caricatural de la violence [...] dans lequel les victimes sont faibles et irréfutables. On peut être victime alors qu'on a pris des risques. On peut être victime et être coupable en même temps. »⁸ Dans le cas du procès Depp-Heard, Amber Heard ne fait donc pas figure de « victime idéale ». Elle est elle-même accusée de violences et n'apparaît donc pas comme fragile ou sympathique auprès du public.

Dans les affaires de violences, ce qu'on appelle *victim blaming* (le fait de considérer une victime comme partiellement coupable de son agression) est un phénomène récurrent. Selon une enquête sur le viol menée par Amnesty International « 1 homme sur 2 estime qu'une victime peut être en partie responsable de son agression »⁹. Comme l'explique Marine Spaak sur son blog *Dans mon tiroir*, plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, le fait de croire la victime responsable nous permet de rétablir une sensation de contrôle et de considérer que ce phénomène ne nous arrivera pas à nous. Ensuite, le biais cognitif, « la croyance en un monde juste », nous pousse à croire que les bonnes choses arrivent aux bonnes personnes et les mauvaises choses aux mauvaises. Nous aurons alors tendance à croire que la victime s'est mal comportée ce qui expliquerait pourquoi elle a subi de mauvaises choses¹⁰.

⁷ TMC, « La Zone Mazaurette », *Quotidien*, 2 juin 2022, My TF1. <https://bit.ly/3adUrvY>.

⁸ *Idem*.

⁹ AMNESTY INTERNATIONAL « Dossier spécial sur le viol en Belgique », *Amnesty International*, mars 2020, <https://bit.ly/3P5t8mp>.

¹⁰ SPAAK Marine, « Le victim-blaming, (ou pourquoi j'ai grondé mon chat après lui avoir marché sur la queue) », *Dans mon tiroir*, 22 septembre 2016, <https://bit.ly/3yeORle>.

Les stéréotypes sur le profil type d'un agresseur¹¹ jouent également un rôle important. Alors que 60 % des personnes interrogées considéraient que les viols étaient principalement commis par des inconnus ou des personnes rencontrées sur internet, il est essentiel de rappeler que la très grande majorité des actes de violences envers les femmes sont commis par des personnes que la victime connaît (conjoint, ami, etc.)¹². Lorsqu'un proche est accusé dans un cercle de connaissance, minimiser le témoignage de la victime ou défendre l'agresseur permet de réduire une certaine dissonance cognitive entre l'image que l'on se fait de l'agresseur et des personnes que l'on connaît depuis longtemps¹³.

Un traitement médiatique qui reflète le patriarcat

Ce *victim blaming* est également le fait de stéréotypes sexistes. Nous vivons dans une société pensée par et pour les hommes. Ce patriarcat¹⁴ est visible dans toutes les sphères de notre société, de la plus intime à la plus médiatisée. L'univers des médias (nouveaux et anciens) est justement très inégalitaire et les hommes y sont largement surreprésentés¹⁵, notamment dans les postes à responsabilités. Cet entre-soi masculin très normé offre un environnement hostile aux personnes qui ne rentrent pas dans ce cadre (les femmes, les personnes racisées, les personnes LGBTQIA+, etc.) et encourage divers rapports de dominations et de dépréciations dans un univers de (presque) impunité¹⁶. Les femmes, souvent isolées, sont donc contraintes au silence (ou pire, à reproduire certains schémas d'oppression pour mieux se fondre dans cet entre-soi)¹⁷. Par ailleurs, les stéréotypes de genre et les représentations culturelles entretiennent

¹¹ Au regard du caractère systémique des violences faites aux femmes, qui sont des violences fondées sur le genre, les FPS ont décidé de ne pas utiliser le terme « auteur » ou « agresseur » en inclusif, vu que ceux-ci sont majoritairement des hommes.

¹² AMNESTY INTERNATIONAL « Déconstruire les mythes et stéréotypes sur le viol », *Amnesty International*, 4 mars 2020, <https://bit.ly/3ANnOjI>.

¹³ MESSIAS Thomas, *À l'écart de la meute : sortir de l'amitié masculine*, Marabout, Septembre 2021. NB : Thomas Messias est le créateur du podcast « Mansplaining » ainsi qu'un journaliste travaillant notamment pour Slate et Causette. Notons cependant qu'il a rédigé des tweets misogynes en 2009. Il s'exprime sur le sujet dans son ouvrage « A l'écart de la meute : sortir de l'amitié masculine » ainsi que dans le magazine Causette : <https://bit.ly/3yBCM9P>

¹⁴ Une société patriarcale est le fait qu'une société est pensée par et pour les hommes dans l'ensemble des sphères qui la composent (politique, économique, familial, religieux...)

¹⁵ MESTRINER Emma, « Les inégalités de genre persistent dans les médias audiovisuels », *Les Grenades*, 30 octobre 2020, <https://bit.ly/3casZQD>.

¹⁶ Pour en savoir plus, voir FRICOT Elodie, « Une impunité des auteurs de violences sexuelles qui renforce l'injustice et la domination des victimes », *Analyse FPS*, 2020, <https://bit.ly/3P8QYOx>.

¹⁷ MESSIAS Thomas, *À l'écart de la meute : sortir de l'amitié masculine*, op. cit.

également l'idée que les femmes sont vicieuses, manipulatrices et qu'elles accuseraient les coupables par vengeance ou pour attirer l'attention¹⁸. Ces différents stéréotypes sont très présents dans le traitement de l'affaire Heard - Depp, que ce soit dans le choix des visuels utilisés pour illustrer les articles, le vocabulaire employé, les angles éditoriaux exprimés.



Un média américain décortique le langage non-verbal d'Amber Heard dans le but de démontrer qu'elle ment.



Analyse de divers titres de presses et de contenus diffusés sur internet. Le choix du vocabulaire et les titres dénotent un certain parti pris, voire une légèreté dans le traitement de l'affaire.

¹⁸ FEMMES DE DROITS « Fausses accusations de violences sexuelles » *Femmes de droit*, 2019, <https://bit.ly/3bNzrN5>.



Je ne l'oublierai jamais* : Amber Heard fond en l...
gala.fr



Une amie proche d'Amber Heard perturbe le procès d...
fr.metrotime.be



Paris Match

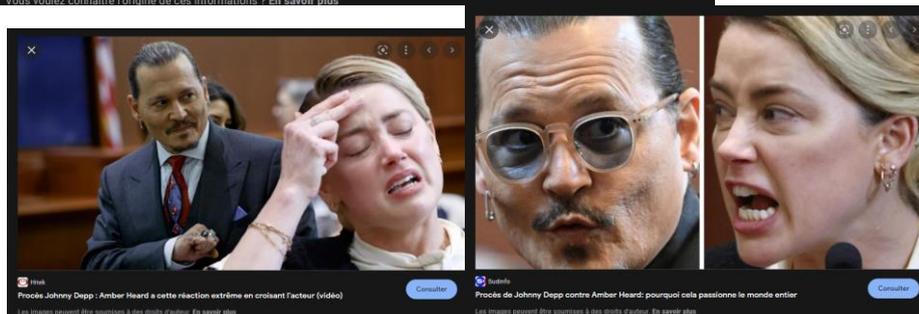
Procès contre Johnny Depp, l'énigme Amber Heard

Consulter

Créateur : Kevin Lamarque/AP/SIPA | Crédits : Kevin Lamarque/AP/SIPA

Droits d'auteur : Kevin Lamarque/AP/SIPA

Vous voulez connaître l'origine de ces informations ? En savoir plus



Procès Johnny Depp : Amber Heard à cette réaction extrême en croisant l'acteur (vidéo)

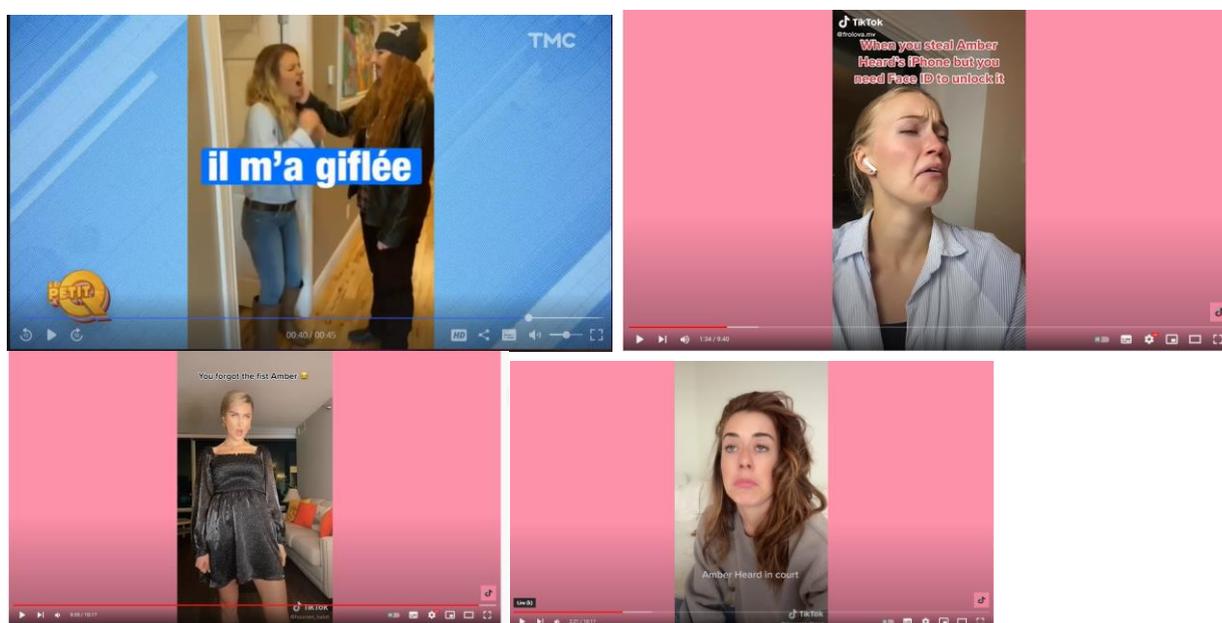
Consulter

Procès de Johnny Depp contre Amber Heard: pourquoi cela passionne le monde entier

Consulter

Sur les captures d'écrans d'articles présentées ci-dessus, Amber Heard est souvent présentée avec des expressions faciales très extrêmes. Elle fait « la moue », pleure ou crie. Tandis que Johnny Depp est présenté comme souriant, amusant, sympathique.

Sur les réseaux sociaux, les rapports de dominations sont également visibles. Chaque personne peut être créatrice, relayeuse et réceptrice d'une information. Lorsque l'on partage du contenu sur les réseaux sociaux, cela crée un sentiment d'appartenance à un groupe social. Intégrer une « bande » donne l'impression d'être dans le secret, la confiance. Ce sentiment d'appartenance encourage l'individu à relayer l'information sans forcément la vérifier¹⁹. Aux fausses informations s'ajoutent le sexisme ambiant au travers des nombreuses intimidations et harcèlements²⁰ que subissent les femmes en ligne et qui tendent à les décrédibiliser voire les invisibiliser. Dans le cas de l'affaire Heard-Depp, Amber Heard a subi une vague de moqueries sur les réseaux sociaux. A contrario, malgré les nombreuses preuves matérielles, Johnny Depp a été décrit comme victime d'une machination²¹. Une personne anonyme défendant Amber Heard sur les réseaux a déclaré avoir été victime d'harcèlement et a dû limiter l'accès à ses publications²².



¹⁹ LAHAYE Laudine et VOILLOT Elise « Ces fake news qui nuisent aux femmes », *Analyse FPS*, 2022, <https://bit.ly/3RyJF4f>.

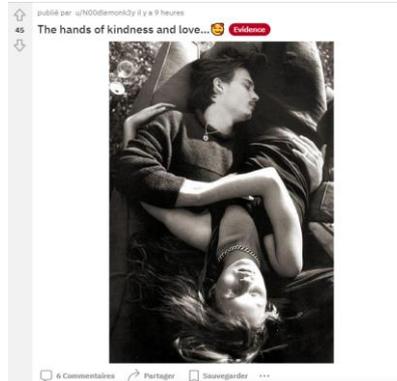
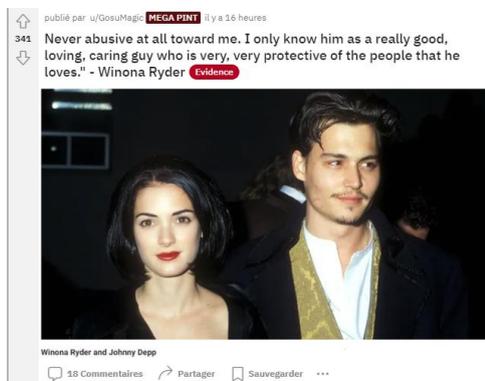
²⁰ En 2015, selon un rapport de l'ONU, 73 % des femmes déclaraient avoir vécu de la violence en ligne. Source : DIOUF Elena, « La lutte contre le harcèlement sexiste en ligne : enjeu féministe pour réduire la fracture numérique ! », *Analyse FPS*, <https://bit.ly/3NXz5Rq>.

²¹ Sur TikTok le hashtag « Justice for Johnny » compte 12,4 milliards de vues et #AmberTurd(#Ambermerde) 1,9 milliard de vues. Le Hashtag #IStandwithAmberHeard ne récolte que 5,8 millions de vues.

²² VILANOVA Constance « Avec le procès Depp contre Amber Heard, la tabloïdisation de TikTok », *Le Monde*, 19 mai 2022, <https://bit.ly/3ywLUML>.



Des internautes se moquent d'Amber Heard sur les réseaux sociaux. Ce phénomène découle selon plusieurs articles d'une « Stan Culture »²³. Ce terme tirerait son origine de la chanson Stan du rappeur EMINEM, qui raconte l'histoire d'un fan prêt à tout pour recevoir l'attention de son idole (quitte à commettre des actes violents, du harcèlement, etc.). Selon Rose Lamy, autrice de *Défaire le discours sexiste dans les médias*, c'est « la démonstration d'une très grosse organisation sur les réseaux sociaux du camp masculiniste »^{24 25}.



Quelques images du subreddit Justice for Johnny Depp.

²³ *Idem.*

²⁴ *Idem.*

²⁵ Les masculinistes peuvent être des individus seuls ou regroupés en différentes mouvances. Malgré une radicalité et des stratégies variables, ils sont mûs par la conviction que les femmes sont devenues égales aux hommes, voire supérieures à ceux-ci. Selon eux, les hommes seraient aujourd'hui dominés, réduits en esclavage par les femmes. Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3nZfXba>.

Une responsabilité médiatique et collective

Ce procès et le traitement médiatique qui en découle nous poussent à prendre un certain recul. Aucun·e journaliste n'est complètement objectif. Aucun contenu relayé et produit ne peut prétendre à une totale neutralité.

Les médias sont le reflet de la société dans laquelle nous vivons. L'angle choisi définit de façon consciente ou non nos positions ou celles du média concerné. Les médias peuvent être vecteurs de progressisme mais se font généralement les témoins d'inégalités sociales et de genre particulièrement persistantes. De plus, le développement des réseaux sociaux et de productions de contenus en continu favorisent une forme « d'infobésité ». Cette dernière encourage les médias à s'inscrire dans une urgence de transmission d'information et de tabloïdisation²⁶ des contenus médiatiques pour susciter l'engouement du public. Piégé·e·s par nos biais cognitifs et nos stéréotypes dans un monde qui va trop vite, notre perception de certaines réalités peut s'en retrouver biaisée.

Les médias, qu'ils soient « classiques » ou numériques, représentent une composante à part entière de notre espace public. Ils sont un lieu d'interactions sociales, de transmission d'informations et d'illustrations réalistes ou stéréotypées de nos quotidiens. Pourtant les femmes, les personnes racisées²⁷ et d'autres personnes non identifiées comme faisant partie d'une « norme », sont écartées, invisibilisées voire décrédibilisées de cet espace public. Cet entre-soi permet à des groupes dominants d'investir les réseaux afin d'y propager la haine et d'y banaliser des propos misogynes.

Une première piste de solution pourrait donc être de favoriser l'appropriation de ces espaces par ces personnes, dans les médias traditionnels et sur le web. Offrir à ces environnements une diversité de points de vue permettrait de réduire les stéréotypes et d'offrir des contenus plus inclusifs et réalistes. Diverses pistes peuvent être envisagées, comme par exemple la mise en place de quotas ou la valorisation de la formation des femmes dans les métiers des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

²⁶ La tabloïdisation est la tendance qu'ont certains médias à s'inspirer des stratégies, contenus et méthodes des tabloïds pour leurs propres contenus.

²⁷ Le terme « racisé·e » fait référence à une personne qui a subi une racialisation, c'est-à-dire qu'elle a reçu des caractéristiques spécifiques en raison de son appartenance (réelle ou supposée) à un groupe perçu comme « autre » ou « étranger » (noir·e·s, arabes, roms, asiatiques, musulman·e·s, etc.)

Il est également important de ne pas confondre éthique et objectivité. Même si nos propos sont le reflet de notre individualité, il est essentiel de réfléchir aux contenus que nous produisons et relayons. Il est donc important d'adopter un certain recul critique quant à notre traitement de l'information. L'exemple précis de ce procès nous permet de prendre conscience que les médias sont empreints de nombreuses représentations et stéréotypes qu'il est important d'identifier et de déconstruire, notamment au travers de l'éducation aux médias.

CHARTRE DE LA CITOYENNETÉ À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Aujourd'hui, on est citoyen, même sur le web ! Cyberintimidation, fausses nouvelles, respect des renseignements personnels, les enjeux posés en cette ère numérique sont nombreux. Il faut être informé sur ces questions et prendre les bonnes décisions.

*proposé par la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST)-Jeunesse 2018

Liberté d'expression et qualité de l'information

 La liberté d'expression des uns sur l'internet ne devrait jamais porter atteinte à l'intégrité physique et morale des autres, contribuant de ce fait à préserver la sécurité publique et la sécurité des personnes, ainsi que la vie privée. Ainsi, nul ne devrait utiliser la liberté d'expression sur l'internet dans le but de tromper, d'induire en erreur ou de manipuler les autres utilisateurs du web.

 Afin de permettre le développement d'un jugement critique et objectif, le contenu informatif destiné à un grand public se doit d'être rigoureux, vrai et pertinent tant que ces obligations n'entravent pas indûment la liberté d'expression.

Responsabilité individuelle et sociale des acteurs du numérique

 Tous les utilisateurs de l'internet ont la responsabilité de leurs activités sur le réseau ; cette responsabilité devrait varier en fonction du statut socioéconomique, des capacités, des ressources, de l'âge et du pouvoir d'influence de chaque acteur.

 Les gouvernements, les entreprises, les écoles et les parents ont une responsabilité en matière d'éducation, de sensibilisation et d'autonomisation des jeunes citoyens pour améliorer le vivre-ensemble sur l'internet, dans un souci de cohérence et en fonction des valeurs de notre société.

Transparence

 Tous les utilisateurs devraient être en mesure d'accéder à des informations compréhensibles concernant le traitement, la diffusion et le stockage de leurs données.

Vie privée

 Chaque utilisateur doit être averti et conscient de la fragilité actuelle de la vie privée sur l'internet.

 La vie privée des cybercitoyennes et des cybercitoyens devrait être respectée dans la mesure où cela ne fait entrave ni à la justice ni à sécurité publique.

 Outre pour les services qui requièrent légalement l'identification de la personne, il revient à celle-ci de déterminer quelle information identificatoire elle accepte de divulguer ; sinon, elle peut choisir l'anonymat et se prévaloir du droit à l'oubli dans les limites d'un encadrement prévu à cet effet.

Justice

 L'accès équitable aux capacités numériques (capacités réelles d'utiliser le matériel informatique et les réseaux à partir de ressources, de connaissances et de compétences numériques) doit être garanti pour favoriser l'inclusion.

Cette Charte est déployée dans le cadre du projet Jeunesse QC 2030, soutenu par le Secrétariat à la jeunesse du Québec en collaboration avec la Commission de l'éthique en science et en technologie.




En collaboration avec :



Exemple d'une charte de la citoyenneté numérique réalisée au Canada (Québec). L'éducation aux médias ne doit pas se limiter aux salles de classe. Elle mérite d'être valorisée de façon transversale/transgénérationnelle et doit être mieux financée par les pouvoirs publics.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Pour contacter notre service études :
Fanny Colard - fanny.colard@solidaris.be - 02/515 06 26

www.femmesprevoyantes.be
www.facebook.com/femmes.prevoyantes.socialistes

